

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 25 septembre 2025**

N° DÉLIB.	ОВЈЕТ	DÉCISION
850DE2530N01	Attribution Marché véhicules électriques – Tinchebray Bocage	Adoptée
850DE2530N02	Attribution Marché accord – cadre à bons de commande mono-attributaire Travaux assainissement	Adoptée
850DE2530N03	Attribution Marché accord – cadre à bons de commande mono-attributaire pour les Etudes préalables aux Travaux assainissement	Adoptée
850DE2530N04	Attribution Marché accord – cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif	Adoptée
850DE2530N05	Rapport sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif 2024	Adoptée
850DE2530N06	Modification des statuts du SDeau 50	Adoptée
850DE2530N07	Avenant n° 1 marché travaux de restauration de cours d'eau de l'Entente du Noireau tranche 3	Adoptée
850DE2530N08	Avenant n° 1 marché opération collective de plantation de haies bocagères	Adoptée
850DE2530N09	Convention de cofinancement pour l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes	Adoptée
850DE2530N10	Participation 2025-2026 aux frais de scolarité des enfants en classe ULIS	Adoptée
850DE2530N11	Convention participation dépenses scolaires – école Valdallière	Adoptée
850DE2530N12	Règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire	Adoptée
850DE2530N13	Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - FPIC	Adoptée
850DE2530N14	Budget général – Décision modificative n°3	Adoptée
850DE2530N15	Budget eau – Décision modificative n°2	Adoptée
850DE2530N16	Budget général – Admission en non-valeur	Adoptée
850DE2530N17	Contrat groupe assurance statutaire 2027-2030	Adoptée
850DE2530N18	Création de postes	Adoptée
850DE2530N19	Décision du Président – Demande de subvention pour l'opération de plantation de haies bocagères – programme 2025	Adoptée

850DE2530N20	Décision du Président – Renouvellement des conventions de gerbage et chargement des inertes des déchèteries de Lonlay l'Abbaye et Domfront en Poiraie	Adoptée
850DE2530N21	Rapport des actions entreprises suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes	Adoptée





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bemard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N01 Marché véhicules - Tinchebray Bocage

Le Président laisse la parole à Benoît Rault qui a suivi ce dossier.

Benoît Rault précise que la commune de Tinchebray souhaitait acquérir trois véhicules électriques de type particulier et léger pour le service d'autopartage : pour remplacer un véhicule ancien sur la commune de Larchamp et les deux véhicules électriques de Tinchebray qui ont été volés.

Les véhicules ont été retrouvés mais un extincteur a été déclenché à l'intérieur donc ils ne sont pas réparables.

Un marché à procédure adaptée a donc été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site web (centraledesmarchés) le 11 juillet 2025 et à Ouest France le 17 juillet 2025.

La date limite de réception des offres a été fixée le 28 août 2025 à 12h00.

Trois candidats ont déposé une offre : Gravelat Fleury Flers, Uban labs Technologies et Ornallia Renault Flers.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1) 45 % le prix
- 2) 25 % la valeur technique
- 3) 25 % la qualité des services
- 4) 5 % la diversité du catalogue

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre la plus économiquement la plus avantageuse.

concession Renault de Flers propose les trois véhicules R5 à 75 419.28 € soit ш25 139.76 € TTC / voiture.

139.76 € TTC / voiture.

Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

cide d'attribuer le marché d'acquisition des trois véhicules électriques à Ornallia Renault Flers pour montant de 75 419.28 € TTC.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Bernard SOUL

Désente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N02 Marché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire travaux d'assainissement

Le Président donne la parole à Christophe Lecordier, vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Des travaux urgents de réhabilitation du réseau d'eaux usées sont ou vont être à effectuer suite au diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de Domfront en Poiraie, Tinchebray et Chanu. Par ailleurs, Domfront-Tinchebray Interco peut également être amenée à devoir réaliser des travaux de réseau d'eaux usées suite à une casse ou pour faire une extension de réseau.

Une mission de maîtrise d'œuvre de type « Assistance à la passation des contrats de travaux » a été confiée à la société SOGETI INGENIERIE Infra.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour retenir une entreprise pour la réalisation de travaux d'assainissement. Il s'agit d'un marché à bons de commande mono-attributaire dont la durée maximale est de 4 ans (1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction). Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 21 mai 2025 et dans Ouest-France le 26 mai 2025. La date limite de réception des offres a été fixée au 30 juin 2025 à 12h00. Trois candidats ont déposé une offre.

Les critères de jugement étaient les suivants :

Valeur technique: 60 %

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %.

vu de l'analyse des candidatures réalisée par SOGETI INGENIERIE Infra, un candidat a été déclaré cevable (SADE CGTH: certificat amiante non valide) et les 2 autres candidats ont été admis.

hpte-tenu de l'analyse des offres effectuée par SOGETI INGENIERIE Infra et sur avis de la mission d'appel d'offres,

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue le marché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire travaux d'assainissement au upement d'entreprises FTPB / FLORO TPA qui a recueilli la meilleure note de 86,11 / 100, pour un tratte province que 4 ann de 3,200,000 G.H.T. soit 3,200,000 G.H.T. so montant maximum sur 4 ans de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC,

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 de l'AR: 14/10/2025 1520-850DE Date de reception

- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL

Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N02-DE

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

AGEDI





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2530N03 Marché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation des études préalables à des travaux d'assainissement : mission SPS, repérage amiante HAP (voirie et canalisation), étude géotechnique, levé topographique et contrôles

Le Président donne la parole à Christophe Lecordier, vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement, il est parfois nécessaire de réaliser des études préalables. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de ce marché a été confiée à la société SOGETI INGENIERIE Infra.

Une consultation sous forme de procédure formalisée de type appel d'offres ouvert a été lancée. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée maximale de 4 ans (1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction) comprenant 5 lots:

- Lot nº1 SPS
- Lot n°2 Repérage avant travaux amiante (voirie et canalisation) et HAP (voirie)
- Lot n°3 Etude géotechnique
- Lot n°4 Levé topographique
- Lot n°5 Contrôles finaux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 6 juillet 2025 et au JOUE le 8 juillet ш2025.

date limite de réception des offres a été fixée au 19 août 2025 à 12h00. Dix-huit candidats ont osé dix-neuf offres, un candidat ayant répondu à deux lots.

critères de jugement étaient les suivants :

- Valeur technique : 60 %

- Prix des prestations : 40 %.

de sa séance du 18 septembre 2025, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse candidatures et des offres réalisée par SOGETI INGENIERIE Infra et a décidé :

- d'éliminer le candidat BATISCOPIE DOMOBAT EXPERTISES, l'offre étant irrégulière,

- d'attribuer les 5 lots aux candidats qui ont recueilli la meilleure note :

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 de l'AR: 14/10/2025 Date de reception

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	NOM DU TITULAIRE	MONTANT MAXIMUM DU MARCHE SUR 4 ANS EN € HT	MONTANT MAXIMUM DU MARCHE SUR 4 ANS EN € TTC	NOTE / 100
1	SPS	SARL PIERRE SPS	40 000	48 000	85,00
2	Repérage avant travaux amiante (voirie et canalisation) et HAP (voirie)	CHEVALIER DIAG CENTRE MANCHE	50 000	60 000	95,00
3	Etude géotechnique	GINGER CEBTP	100 000	120 000	90,74
4	Levé topographique	ECR ENVIRONNEMENT	40 000	48 000	86,00
5	Contrôles finaux	A3SN	140 000	168 000	86,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres qui a attribué les cinq lots du marché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation d'études préalables à des travaux d'assainissement tel qu'indiqué ci-dessus,

- Autorise le Président ou son représentant à signer, pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande correspondant et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président

Porpard COLI





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président,

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	Α	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2530N04 Marché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Le Président donne la parole à Christophe Lecordier, vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif, confié à la société STGS, arrive à échéance le 21 octobre 2025.

Une consultation sous forme de procédure formalisée de type appel d'offres ouvert a été lancée, Il s'agit d'un marché de prestations de services de type accord-cadre à bons de commande monoattributaire d'une durée maximale de 4 ans (1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 juin 2025 au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 juillet 2025 à 12h00. Un candidat a déposé une offre,

Les critères de jugement étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 % Valeur technique: 40 %

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Piend acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2025 qui a attribué le ma ché accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation des contrôles des allations d'assainissement non collectif sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco à la société

STGS, qui a recueilli la note de 89,6 / 100, pour un montant maximum sur 4 ans de 280 000,00 € HT

336 000,00 € TTC,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande correspondant out document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

CHEB

Bernard SOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la uinstallations d'assainissement non collectif sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco à la société

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N05 Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'assainissement colelctif et non collectif 2024.

Le Président donne la parole à Christophe Lecordier, vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ils doivent être transmis aux services préfectoraux et au système d'information SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

L'Assainissement collectif regroupe 11 stations d'épuration : 9 en délégation de service public et 2 en régle avec prestation de services. 8 459 habitants sont reliés à l'assainissement collectif: cela représente menviron 52 % de la population. Les résultats de la station d'épuration de Lonlay l'abbaye sont touiours non-conformité : et donc cela bloque le versement de la subvention de l'Agence de l'eau. cernant l'assainissement non collectif, cela concerne environ 48 % (7 724 habitants).

Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir delibéré, a l'unanimité de l'assain de l'assai - Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront nchebray Interco de l'année 2024,

- Hopte les rapports 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Infront en Poiraie, Frênes – Montsecret, Tinchebray Bocage – Champsecret - St Pierre d'Entremont et des services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges, des services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges,

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de Date de reception 061-200071520-8 Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUI

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N05-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	Α	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	P	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N06 Modification des statuts SDeau 50.

Le Président rappelle que la Communauté de communes est membre du SDeau 50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche) par représentation-substitution de la commune de Domfront en Poiraie pour l'ancienne commune de Rouellé.

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche exerce aujourd'hui la compétence obligatoire sur la gestion de la ressource et la sécurisation de la production ainsi que la compétence à la carte eau potable « production et distribution ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de créer le collège électoral de Saint-Pois et d'intégrer celui-ci à la commission production Sées-Sélune et la commission distribution Sélune-Amont.

Les représentants de notre collectivité au sein de ce syndicat sont Chantal Heuzé, l'ex maire déléquée de Rouellé comme titulaire et Franck Moisseron, comme suppléant.

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (Sdeau 50).

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N07 Avenant nº 1 au marché de travaux de restauration de cours d'eau de l'Entente du Noireau tranche 3.

Le Président rappelle que le marché de travaux de restauration de cours d'eau de l'Entente du Noireau tranche 3 a été notifié le 26 juin 2025 à la Société Espace Basse Normandie.

Sachant que la forme retenue pour l'exécution du marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000€ HT, soit 300 000€ TTC pour un délai de 4 ans et en raison du faible montant de chaque bon de commande, le Président propose de prendre l'avenant nº1 pour supprimer la retenue de garantie fixée à l'article VII « Prix et conditions de paiement » du CCAP.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de restauration de cours d'eau de l'Entente du Noireau tranche 3, qui n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché.

Ainsi fait et délibéré,

La secrétaire de séance,

Le Président,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Bernard SOU

secrétaire de séance délibération peut faire Date de reception de l'AR: 14/10/2025

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N08 Avenant nº 1 au marché opération collective de plantation des haies bocagères.

Le Président rappelle que le marché opération collective de plantation de haies bocagères a été notifié le 18 août 2023 à la SCIC Bois Bocage Energie pour une durée d'un an reconductible trois fois, Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 100 000€ HT, soit 120 000€ TTC / an, donc 400 000€ HT, soit 480 000€ TTC sur la durée maximale du marché de 4 ans.

L'avenant n°1 a pour objectif d'ajouter un prix au bordereau des prix unitaires :

- débroussaillage de haies 1,65€ HT / ml, soit 1,98€ TTC / ml.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché opération collective de plantation de haies bocagères, qui n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché.

Ainsi fait et délibéré,

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N08-DE La secrétaire de séance,

Ш ( V

dérique ROULLIER TO

Le Président,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Bernard SOUL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N09 Convention de co-financement pour l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes

Le Président indique que les collectivités de La Manche enfouissent leurs déchets ultimes sur trois installations de stockage de déchets non dangereux situées à Saint Fromond, Cuves et Le Ham, Ces sites arrivent tous en fin d'exploitation entre 2025 et 2029 et nécessiteraient des projets d'extensions dont l'acceptabilité n'est pas garantie.

Après une première étude technique, les intercommunalités concernées de la Manche et les intercommunalités limitrophes, le syndicat mixte Le Point Fort et le SIRTOM de Flers - Condé, ont décidé

- poursuivre le projet de construction d'une Unité de Valorisation Energétique, électrique ou mixte,
- privilégier le site de Cavigny, pôle environnement déjà classé ICPE bénéficiant d'une réserve foncière et l'opportunité d'alimenter le réseau de chaleur de la ville de Saint-Lô,
- mener des études complémentaires et approfondies sur la gouvernance d'un tel projet et les différentes possibilités de portage.

L'Agglomération Le Cotentin a créé un poste de chargé de mission et porte l'ensemble des études à venir. Une enveloppe prévisionnelle de 392 339 € a été actée. Une recherche de subventions la plus large possible sera effectuée et viendra en déduction des participations des collectivités participantes.

munes du Domfrontais. N'ayant plus la possibilité, depuis le 1er juillet 2025, de traiter ses ordures nagères à l'unité de valorisation énergétique de Pontmain (désormais enfouies), elle est intéressée r être associée à ce projet collectif.

Conseil communautaire, après avoir délibéré. à l'unanimité Dornfront – Tinchebray Interco assure la gestion des déchets sur le territoire de l'ex Communauté de

## conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Participe à l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes,

utorise le Président ou son représentant à signer la convention de co-financement avec la munauté d'Agglomération Le Cotentin, prenant effet au 1er septembre 2025 pour la durée des études. La participation financière 2025-2026, calculée au prorata de la population DGF, est estimée à

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

AGEDI

061-200071520-850DE2530N09-DE

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	А	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	А	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

## 850DE2530N10 Participation 2025-2026 aux frais de scolarité des enfants en classe ULIS

Le Président donne la parole à Joël Dromer, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il précise que sur Domfront, la Communauté de communes accueille des enfants scolarisés en classe ULIS, qui sont en situation de handicap.

Plusieurs de ces enfants sont domiciliés hors de notre territoire. Ainsi comme ces inscriptions sont de droit et décidées par la commission départementale de l'éducation, cela entraîne pour les communes de résidence l'obligation de participer aux frais scolaires de nos écoles.

Pour l'année 2025-2026, la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco accueille 6 enfants de Céaucé, Rives d'Andaine, Passais Villages scolarisés en élémentaire.

Le coût moyen d'un élève du public sur le territoire du secteur de Tinchebray a été calculé à 529.60 € en élémentaire pour le calcul de la participation aux écoles privées.

Donc Joël Dromer propose de réclamer aux communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS 529.60 € pour l'année 2025-2026.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la mise en place d'un forfait à destination des communes de résidence des élèves scolarisés en classe ULIS accueillis sur le territoire de notre Communauté de communes (à Domfront).

lasse ULIS accueillis sur le territoire de notre Communauté de communes (à Domfront),
écise que le montant du forfait applicable au titre de l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 529.60 €
élève,
Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N11 Participation dépenses scolaires - école Valdallière

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires scolaires pour présenter ce dossier.

Les enfants de la commune de Moncy fréquentent les établissements scolaires de la commune de Vassy du fait de la proximité.

Par convention en date du 7 septembre 2004, la Communauté de communes a accepté de participer aux frais scolaires pour ces enfants de Moncy scolarisés à Vassy.

Pour 2024-2025 : cela représente 24 élèves.

Pour le calcul de la contribution, le coût d'un enfant moyen par élève est calculé sur la base des dépenses des écoles publiques gérées par la commune de Valdallière : les dépenses prises en charge sont les dépenses de fonctionnement.

Et le calcul se fait en fonction du nombre d'élèves de Moncy accueillis à Vassy.

En 2017, un accord avait été négocié : les intérêts de la dette étaient pris en charge par la commune de Moncy (puisque ce sont des emprunts liés à des investissements sur des bâtiments et donc pas pris en charge par la Communauté de communes) et le coût par élève avait été plafonné à 1 150 €.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, la commune de Valdallière a décidé de faire évoluer la participation à 1 300 € sans négociation à compter de 2024-2025.

ш Face à l'augmentation des charges subies par toutes les collectivités, Maxime Guilmin propose d'accepter la somme de 1 300 € par élève. Le coût d'un enfant scolarisé sur Vassy coûte environ 2 000 €/année aire. La commune de Valdallière propose une convention pour une durée de deux années scolaires compter de l'année scolaire 2025-2026 avec une formule de révision annuelle de la participation en fon tion de l'évolution de l'indice de consommation des ménages hors tabac. A l'issue des deux années aires, la convention sera reconduite de façon tacite sauf décision ou proposition contraire notifiée nt le 31 mars précédent la rentrée scolaire concernée.

# Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Abprouve le montant du forfait applicable au titre de l'année scolaire 2025-2026 qui s'élève à 1 300 €

élève, puis une révision annuelle à chaque début d'année scolaire,
Autorise le Président ou son représentant à signer la convention - Autorise le Président ou son représentant à signer la convention proposée par la commune de √al dallière pour une durée de deux années scolaires à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 de Date (

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL

Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N11-DE A G E D I

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	P	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N12 Règlement intérieur périscolaire et extrascolaire

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires scolaires.

Un règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire est remis à chaque famille pour préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations et responsabilités de chacun pour garantir le bon fonctionnement du service.

Ce règlement couvre le service de restauration solaire, les accueils périscolaires (matin et soir) et l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires « ACM du Domfrontais ».

Suite à un contrôle de la CAF, Maxime Guilmin propose de modifier ce règlement :

- Préciser que la CAF, dans le cadre de l'Accueil collectif des mineurs et des Accueils de Loisirs Périscolaire, participe au financement des heures d'accueil des enfants via le bonus territoire et la prestation de service. Et que la Mutualité Sociale Agricole participe aussi.
- Préciser que toute absence d'enfant à l'Accueil Collectif des Mineurs à Domfront devra être justifiée par un certificat médical.
- La CAF demande à revoir les tarifs des séjours organisés par le centre de loisirs de Domfront en fixant un tarif pour les familles hors CDC: mais comme il n'y a plus de séjour depuis quelques années : ce point sera revu plus tard.
- La CAF exige que les tarifs soient inscrits dans le règlement : nous proposons de les joindre en annexes pour éviter de modifier le règlement à chaque révision d'un tarif (restauration, ALP, ACM)

Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau règle
périscolaire et extrascolaire applicable à compter du 1er octobre 2025 t
si fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme t

secrétaire de séance,

Le
présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen de Autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire applicable à compter du 1er octobre 2025 tel que présenté,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Bernard SOU

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens le site Internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

CIF (coefficient d'intégration fiscale)

#### 850DE2530N13 FPIC

Le Président expose que la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communales peut déroger au droit commun sous réserve que le Conseil communautaire en délibère. Cette année, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est de 431 393 € contre 453 914 € l'année dernière.

Il propose d'adopter la répartition dérogatoire en laissant à Domfront-Tinchebray Interco le même montant que celui versé les années précédentes soit 218 011 € et propose de répartir la différence de 213 382 € entre les communes.

0,653212

		droit commun	droit dérogatoire
	TOTAL Cnes + CDC	431 393	431 393
	CDC	281 792	218 011
	TOTAL Communes	149 601	213 382
	Avrilly	750	1 070
	Champsecret	10 019	14 290
	Chanu	14 814	21 130
	Domfront en Poiraie	26 148	37 296
710/2025 710/2025 N13-DE	Lonlay l'Abbaye	9 792	13 967
ption de l'AR: 14/10/2028 520-850DE2530N13-DE A G E D I	Le Ménil Ciboult	1 033	1 473
13-	Moncy	5 178	7 386
	Montsecret - Clairefougère	7 427	10 593
R: 255	Saint Bômer les Forges	10 133	14 453
I'A DE	Sant Brice	1 477	2 107
de de 850	St Christophe de Chaullieu	997	1 422
tion 20-8 A G	Saint Gilles des Marais	1 137	1 622
	St Pierre d'entremont	7 717	11 007
de rece- 200071	St Quentin les Chardonnets	3 270	4 664
ate de 61-200	Tinchebray Bocage	48 709	70 902

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Opte pour une répartition dérogatoire libre,
- Accepte que Domfront Tinchebray Interco perçoive la somme 218 011 € au titre du FPIC 2025,
- Accepte que les communes perçoivent la somme totale de 213 382 €, répartie comme suit : Avrilly 1 070 € Champsecret 14 290 € Chanu 21 130 € Domfront en Poiraie 37 296 € Lonlay L'Abbaye 13 967 € Le Ménil Ciboult 1 473 € Moncy 7 386 € Montsecret-Clairefougère 10 593 € St Bômer les Forges 14 453 € St Brice en Passais 2 107 € St Christophe de Chaulieu 1 422 € St Gilles des Marais 1 622 € St Pierre d'Entremont 11 007 € St Quentin les Chardonnets 4 664 € et Tinchebray Bocage 70 902 €.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUT

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N13-DE





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	Α	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N14 Décision modificative - Budget général

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la décision modificative n°3 du budget général de 2025 pour augmenter les crédits sur certaines opérations en dépenses d'investissement :

- Remplacement du four de la CUP de St Cornier des Landes à l'opération 1329 CUP,
- Achat d'un véhicule 9 places d'occasion à l'opération 9928 équipements divers, en remplacement du Boxer qui ne passe plus au contrôle et dont les frais de réparation sont conséquents,
- Réalisation de la 3<sup>e</sup> opération de plantation de haies bocagères.

#### Il présente le détail de la décision modificative n°3

	D/-I	рер	enses	Reco	ettes
	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	FONCTIONNEMENT				
	D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	n 0.00€	42 000.00 €	0.00€	0.00 €
	D-65888-020 : Autres charges diverses de gestic courante	n 42 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	OTAL D 65 : Autres charges de gestion courant	e 42 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
25	otal FONCTIONNEMENT	42 000.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00€
14/10/2025 /10/2025 N14-BF	INVESTISSEMENT				
1/10/2 0/20 14-B	The state of the state of the section at the state of the	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section d	e 0.00€	0.00€	0.00 €	42 000.00 €
de l'acte: e l'AR: 14 30DE2530	C-204412-78 : Subv. nature org. publics - Bâtiments	et 0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
77 47	-458209225-78 : Création et plantation de haies T3	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
noi:	OTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
ission ption 520-8	-21828-9928-020 : Equipements divers	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
transmission de reception o 200071520-8	-2188-1329-281 : CUP Cuisine Unique de Proximité	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
de rece	TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	0.00 €	38 000.00 €	0.00€	0.00 €
e de ate d		0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €

présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la eption par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

TOTAL D 458109225 : Création et plantation de haies T3	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458209225-78 : Création et plantation de haies T3	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 000.00 €
TOTAL R 458209225 : Création et plantation de haies T3	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00€	72 000.00 €	0.00€	72 000.00 €
Total Général		72 000.00	€	72 000.00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- Vote la décision modificative n° 3 du budget général 2025 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N14-BF GEDI





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N15 Décision modificative - budget eau

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la décision modificative n°2 du budget eau de 2025 pour augmenter les crédits sur l'opération Tinchebray en dépenses d'investissement, nécessaire à la réalisation de travaux.

Il présente le détail de la décision modificative n°2.

	Désignation	Dépe	enses	Rece	ttes
	Designation.	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits
	FONCTIONNEMENT				
	D-023-911 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	30 000.00 €	0.00€	0.00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00€	30 000.00 €	0.00€	0.00€
	D-678-911 : Autres charges exceptionnelles	30 000.00 €	0,00€	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	30 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
	Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00€	0.00€
Ω	INVESTISSEMENT				
5-BF	D21-911 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
0N1	TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	0.00€	30 000.00€
253	D-2315-242501-911 : TINCHEBRAY	0.00 €	30 000.00 €	0.00€	0.00 €
de l'AK. 14/10/2025 350DE2530N15-BF	OTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00€	30 000.00 €	0.00€	0.00€
	Total INVESTISSEMENT	0.00€	30 000.00 €	0.00€	30 000.00 €
ception 71520-8	Total Général		30 000.00 €		30 000.00

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de rec

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 2 du budget eau 2025 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

061-200071520-850DE2530N15-BF

A G E D I





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

## Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N16 Admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable apure régulièrement les redevables non solvables.

Plusieurs débiteurs ne peuvent honorer le paiement de la cantine et des services périscolaires (68%), la redevance d'ordures ménagères (27%), l'accueil collectif de mineurs (5%) sur le budget général.

Le comptable demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 1 628,29€, ses diligences étant infructueuses.

## Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Constate sur le budget général en créances irrécouvrables la somme de 1 628.29 € admise en nonvaleur par l'émission d'un mandat au compte 6541.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Fré dérique ROULLIER

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

061-200071520-850DE2530N16-DE
A G E D I

Bernard SOUI

Le Président,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

## Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N17 Contrat groupe assurance statutaire 2027-20230

Le Président rappelle que les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents CNRACL ou IRCANTEC en incapacité physique.

Les collectivités peuvent contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale.

Dans le cadre de ses missions, le Centre de gestion de l'Orne a souscrit un contrat d'assurance statutaire groupe pour le compte de plusieurs collectivités, dont la nôtre. Ce contrat a été attribué à la compagnie CNP sous couvert du courtier Relyens jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Centre de gestion propose de relancer un marché public pour renouveler ce contrat pour la période 2027-2030.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du Centre de gestion choisira l'attributaire, dont le nom nous sera communiqué.

La collectivité aura toujours la possibilité d'adhérer ou pas au contrat groupe si les conditions ne nous conviennent pas.

La délibération éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de l'Orne.

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

e décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction lique Territoriale ou les textes précédents le code et non encore codifiés et le décret n° 86-552 du mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Charge le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour notre compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la éception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible le site Internet www.telerecours.fr.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

\*Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

\*Agents affiliés IRACANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave

maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

\* Durée du contrat : 4 ans à effet au 1er janvier 2027

\* Régime du contrat : capitalisation.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

061-200071520-850DE2530N17-DE

A G E D I





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	P	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	Α
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N18 Création de postes

Suite à une réorganisation des services et la prise en charge des dossiers de plus en plus complexes dans certains services, le Président propose d'ouvrir 2 postes Rédacteur et un poste Animateur afin que leur poste corresponde à leur fonction.

Le poste d'Animateur concerne une compétence de la Communauté de communes.

Mais les 2 postes de Rédacteur concernent une compétence communale : ainsi le surplus du coût suite à la nomination de ces 2 agents sera refacturé aux communes concernées au prorata du temps effectué dans chaque commune. Ce coût sera refacturé dans le cadre du calcul de la mise à disposition du personnel aux communes sur le territoire de Tinchebray.

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Crée deux postes de Rédacteur à temps complet,
- Crée un poste d'Animateur à temps complet,
- Dit que les postes seront créés à compter du 1er octobre 2025,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année,
- Autorise le Président ou son représentant à prendre les arrêtés de nomination.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

.e Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

Secrétaire de séance de sé





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	А	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLEMichel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

#### 850DE2530N19 Décision du Président - Demande de subvention pour l'opération de plantation des haies bocagères – programme 2025

La Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco met en place des opérations de lutte contre l'érosion des sols par le ruissellement sur le bassin du Noireau. Cette opération passe en majorité par des plantations de haies bocagères sur talus. Il convient de prévoir une troisième opération sur 2025.

Ces projets peuvent bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Plan de financement	En € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	24 000 €
Autofinancement de Domfront – Tinchebray Interco et des bénéficiaires (20%)	6 000 €
Total	30 000 €

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui a été donné au Président par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a décidé, le 16 juillet 2025, de :

- solliciter les subventions pour la réalisation d'une opération collective de plantation de haies bocagères, programme 2025, tel qu'indiqué ci-dessus,
- préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets sont prévus au budget primitif 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Prend acte de cette décision.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

insecrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL

Prend acte de cette

90-1002-190

Prend acte de cette





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	Р	COSTARD Serge	Α	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	Р	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bernard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

## 850DE2530N20 Décision du Président – Renouvellement des conventions de gerbages et chargement des inertes des déchèteries de Domfront en Poiraie et Lonlay l'Abbaye

Le Président rappelle que dans le cadre du marché de traitement des déchets ménagers résiduels et de pré-collecte, de collecte et de traitement des flux de déchèteries, à effet du 1er juillet 2025, la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco a confié à la Sté SEP Valorisation le lot 2 de transport et traitement des inertes des déchèteries de Domfront en Poiraie et Lonlay L'Abbaye, pour une durée de 4 ans ferme, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, reconductible tacitement 2 fois un an.

Les gravats sont déposés par les usagers sur une plateforme dans les deux déchèteries. Les prestations de chargement des gravats, dans les camions du titulaire, sont assurées par les communes de Domfront en Poiraie et Lonlay l'Abbaye qui disposent du matériel et du personnel qualifié pour effectuer l'opération. Les conventions sont arrivées à échéance le 30 juin 2025.

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui a été donné au Président par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a décidé, le 21 juillet 2025, de :

- renouveler et de signer les conventions de gerbage et de chargement des inertes des déchèteries avec les communes de Domfront en Poiraie et Lonlay l'Abbaye, dans les mêmes conditions, à raison de 60 € / heure, jusqu'à la fin du marché avec la Sté SEP Valorisation, soit jusqu'au 30 juin 2029 pour la tranche ferme reconductible tacitement 2 fois un an.

шLe Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de cette décision.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

061-

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard SOUL

édérique ROULLIE





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** Du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

#### Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	Α	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	Р	DECOSSE Daniel	Р
DEROUET Christian	Α	DEVERE Bruno	Р	DROMER Joël	Р	DURIEZ Christian	Р	FERARD Pierre	Р
GOUAULT Françoise	Α	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	Р	GUERIN Jacqueline	А	GUILMIN Maxime	Р	JARRY Yveline	Р
LECORDIER Christophe	Р	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	Р	LERALLU Didier	Р	LEROY Éric	Р
LEVÉE Céline	Р	MAUPAS Dominique	Р	MOISSERON Franck	Р	PICARD Christian	Р	PORQUET Josette	А
POTHE Michelle	Р	PRIEUR Jean-Yves	Р	RAULT Benoît	Р	RIFLET Virginie	А	ROULLIER Frédérique	Р
ROUSSELET Cécile	Α	SOUL Bemard	Р	TALLONEAU Sylvie	Р				

Avaient donné pouvoir : Sébastien Chrétien à Philippe Lepont, Serge Costard à Christian Picard et Josette Porquet à Christophe Lecordier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

## 850DE2530N21 Rapport des actions entreprises suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Le Président rappelle que par délibération en date du 17 juin 2024, la Conseil communautaire avait pris acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion de Domfront-Tinchebray Interco 2018 à 2022.

Un an après, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit présenter aux déléqués communautaires dans un rapport les actions qu'il a entreprises.

Ainsi avec la convocation, un rapport des actions entreprises par la collectivité suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes été transmis à l'ensemble des déléqués communautaires. Ce rapport des actions entreprises, les documents justificatifs et la délibération seront ensuite communiqués à la Chambre régionale des comptes.

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport sur les actions entreprises suite aux dernières observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Ainsi fait et délibéré,

secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président.

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025 Date de reception de l'AR: 14/10/2025 061-200071520-850DE2530N21-DE dérique ROULLIER 0 V